DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme :

Depuis le 1er janvier 2022, nous mettons à votre disposition un service en ligne gratuit depuis chez vous, permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable,…) de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement et suivi de l'avancement des dossiers.

Plus besoin d'imprimer votre dossier en plusieurs exemplaires papier.

Vous vous connectez à **https://urbabressebourguignonne.pu.sirap.com**

Puis sélectionner Montpont-en-Bresse, créez un compte avec votre mail et un mot de passe, cliquez sur nouvelle demande et suivez le guide pas à pas.

- Choisir le type de dossier selon les travaux à effectuer puis remplir et déposer votre demande en ligne.

- Joindre les documents numériques du dossier.

Ensuite, la mairie enregistrera votre demande, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique avec votre numéro de dossier. Les échanges avec l'administration, l'envoi de pièces complémentaires se feront également directement en ligne.

Vous recevrez également la décision de l'administration.

Le dépôt de votre demande papier est toujours possible en mairie ou par l'envoi d'un courrier recommandé.

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie pour tout renseignement au 03.85.72.91.66